



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PICARDIE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Direction régionale des
affaires culturelles

Service communication
Marie-Christine Bour
Tél. : 03 22 97 34 40
marie-christine.bour
@culture.gouv.fr

Signature du pacte culturel de la ville de Château-Thierry

Un pacte culturel entre l'Etat – ministère de la Culture et de la Communication - et la ville de Château-Thierry sera signé le 29 décembre 2015 à 15h à la Préfecture de la région Picardie en présence de Nicole Klein, Préfète de la Région Picardie, Nicole Phoyu-Yedid, Directrice régionale des affaires culturelles de Picardie et Jacques Krabal, député maire de Château-Thierry. Ce pacte vient réaffirmer l'engagement de l'Etat et de la ville de Château-Thierry à maintenir leurs engagements financiers respectifs pour une durée de trois années.

Le dispositif des Pactes culturels a été lancé par la ministre de la Culture et de la Communication en décembre 2014, au moment où les villes élaboraient leur budget et en réponse à la tentation de baisser les moyens alloués à la culture dans un contexte de forte contrainte budgétaire. Il concrétise la volonté de l'Etat d'accompagner toutes les collectivités qui souhaitent faire le choix de la culture.

Le principe du Pacte culturel est simple :

- Il s'adresse à toutes les villes et intercommunalités.
- L'Etat, à travers le ministère de la Culture et de la Communication, s'engage à maintenir son budget sur trois ans pour les villes et intercommunalités qui s'engagent à maintenir leur budget pour la culture sur la même période.
- Le Pacte culturel réaffirme un socle de valeurs communes pour le développement des politiques culturelles dans les territoires et la contribution de la culture au « vivre ensemble » :
 - l'organisation de conditions favorables à la création artistique, à sa diffusion et à son renouvellement ;
 - le développement d'une formation culturelle de qualité, en particulier dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle ;
 - la préservation et la valorisation du patrimoine, pour garantir, aujourd'hui, son accessibilité au plus grand nombre et, demain, sa transmission aux générations futures ;
 - une reconnaissance du droit de chacun à développer la pratique culturelle de son choix.

La culture est un bien commun de la nation.

Plus qu'une compétence, la culture est une responsabilité partagée entre l'État et les collectivités territoriales.

L'implication conjointe de l'État et les collectivités territoriales traduit l'ambition culturelle autour duquel notre pays s'est construit.

Elle a accompagné le développement d'une formidable richesse artistique et a opéré un aménagement du territoire, en multipliant les portes d'accès à la culture au travers de lieux et d'institutions relevant, en particulier, du spectacle vivant, du patrimoine, de l'art contemporain et de la lecture publique, et favorisant tant la création, la diffusion ou la formation que les pratiques artistiques et culturelles dans leur diversité.

Château-Thierry est la troisième ville de Picardie (après Abbeville et Amiens) à s'investir dans cet engagement de sanctuarisation des financements culture. Depuis de nombreuses années, la ville natale de Jean de La Fontaine s'est engagée dans une démarche culturelle ambitieuse visant à :

- Accroître le rayonnement de son histoire, notamment par la valorisation de son patrimoine architectural, au travers de la réhabilitation du musée Jean de La Fontaine, labellisé Musée de France et Maison des Illustres et de son château médiéval.
- Développer la valorisation de son patrimoine littéraire, à travers le développement de la lecture publique. Priorité de la ville de Château-Thierry, ce développement se fonde sur des actions de lutte contre l'illettrisme et le renforcement du réseau des bibliothèques publiques.
- Renforcer la formation culturelle de l'ensemble des citoyens, en particulier celle des publics jeunes dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle
- Soutenir la création et la diffusion artistique, par le biais d'un accompagnement confirmé des structures culturelles comme *L'Echangeur*, centre de développement chorégraphique, *La Biscuiterie*, scène de musiques actuelles qui ambitionne une labellisation en SMAC (scène de musiques actuelles) et *Le Silo U1*, structure inédite dédiée à la recherche, à la création et à la diffusion de l'art contemporain.

Ce pacte culturel vient donc réaffirmer la culture comme un outil de cohésion sociale au service du vivre-ensemble, pour permettre à chacun un égal accès aux œuvres et aux équipements culturels : la transmission des savoirs, des compétences, la sensibilisation aux arts et à la culture, la priorité donnée à l'éducation et à la sensibilisation des jeunes concourent à cette « offensive globale de la culture » menée par Fleur Pellerin, Ministre de la Culture et de la Communication depuis décembre 2014.